



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement**

**Direction Départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Annexe 2 – Boîte à outils domiciliation DGCS

L'accès à la boîte à outils DGCS est accessible via le lien suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/article/domiciliation-des-personnes-sans-domicile-stable>

Vous y trouverez :

- la note d'information N° DGCS/SD1B/2018/56 du 5 mars 2018 relative à l'instruction du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ainsi que le Guide de la Domiciliation ;
- le Guide de l'entretien préalable à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- la FAQ Domiciliation ;
- les formulaires Cerfa de demande d'élection de domicile (n°16029*01) et d'attestation d'élection de domicile (n°16030*01) ;
- le kit de communication composé d'une affiche, en français et en anglais, et de deux dépliants : l'un s'adressant aux organismes d'accès aux droits (CCAS, CAF, CPAM, Pôle emploi, mairie, préfecture, etc.) l'autre aux personnes potentiellement concernées par l'élection de domicile.